

L'aide sociale aux familles

Le régime canadien comparé à huit autres régimes.

Si, comme les experts le prévoient, le taux de chômage demeure au Canada supérieur à 10 p. 100 de la population active durant la majeure partie de la présente décennie, il est probable que de fortes pressions s'exerceront pour que l'efficacité du régime d'aide sociale soit accrue. Aussi n'est-il pas sans intérêt de se reporter à une étude internationale, à laquelle le Conseil économique du Canada a pris part, qui permet, dans une large mesure, de situer ce régime par rapport aux régimes d'autres pays (1). Ont participé à l'étude, qui visait à déterminer comment les transferts et impôts influent sur le revenu de différents types de familles et à classer de ce point de vue les divers systèmes nationaux, l'Allemagne fédérale, l'Australie, le Canada, les Etats-Unis, la France, Israël, la Suède et le Royaume-Uni.

Les auteurs se sont intéressés en particulier au degré de générosité manifesté par les pouvoirs publics de ces pays à l'égard des familles avec enfants, retraités et personnes âgées en étant, de ce fait, exclus. Les familles ont été classées selon leur composition (nombre d'enfants), leur structure (un seul parent ou les deux), leur degré de participation à la population active et leur niveau de salaire par rapport à la moyenne. Les comparaisons entre pays ont été limitées aux transferts en espèces et aux impôts directs. Plusieurs éléments ont donc été écartés de ce que l'on pourrait considérer comme un bilan complet du bien-être d'une famille, entre autres les aides au logement, l'enseignement, les soins médicaux, les services sociaux et les programmes d'aide à l'emploi ; les avantages sociaux liés à l'emploi n'ont pas non plus été pris en compte. L'étude présente néanmoins la comparaison détaillée de trois volets essentiels, les régimes d'assurance à caractère contributif, l'aide sociale et l'impôt sur le revenu des particuliers (y compris les cotisations personnelles directes au titre de l'assu-

rance sociale), ainsi que les programmes publics en vigueur dans chacun des cas. Les résultats reflètent, pour tous les pays, la situation qui existait en 1979. Au Canada, c'est la province d'Ontario qui a été choisie aux fins de l'étude ; aux Etats-Unis, les Etats de New-York et de Pennsylvanie.

Le niveau de revenu d'une famille dépendant de la prospérité du pays dans lequel elle vit, les dispositifs publics d'aide sociale et d'imposition doivent être examinés dans cette perspective. Parmi les neuf Etats étudiés, le Canada se classait au cinquième rang quant au produit brut par habitant et les résultats de l'étude ont montré qu'il présentait une image « moyenne » : aucun groupe de familles canadiennes n'était avantage ou désavantage d'une façon sensible par rapport aux groupes correspondants des autres pays.

Les comparaisons étudiées pour les diverses catégories de familles ont été faites par référence à la situation d'un célibataire qui toucherait le salaire moyen dans l'industrie (au Canada, le salaire moyen de l'ensemble des industries) et on a supposé que les familles canadiennes habitaient Toronto, qu'elles étaient locataires de leur logement et que leurs membres étaient en bonne santé.

Aucun des groupes de familles canadiennes ne s'est trouvé au plus bas degré de l'échelle dans les comparaisons internationales. Dans trois catégories, cependant, le Canada s'est classé en queue de liste : les familles (deux enfants) dont la mère est l'unique soutien et ne perçoit qu'une faible rémunération, les familles qui ne comptent qu'un travailleur occasionnel et celles qui comptent un travailleur en chômage prolongé. Ce classement plutôt mauvais s'explique par l'importance et la nature des divers types de paiements de transfert, plus généreux dans d'autres pays.

Prenons le cas d'une famille monoparentale. Si la mère reste à la maison pour s'occuper de ses enfants, le revenu familial sera plus faible que celui de toute autre catégorie de famille. Cette famille aura besoin de biens et de services subventionnés, en particulier un logement le cas échéant. Le Canada se place ici en position médiane, dans la comparaison internationale, du point de vue de la générosi-

té de son système de transferts et d'impôts : l'effet combiné de prestations d'aide sociale plus élevées et de crédits d'impôt et d'allocations familiales plus modestes permet aux familles canadiennes de cette catégorie de percevoir un revenu qui, comparé à celui des familles du même groupe dans les autres pays, n'est ni nettement insuffisant, ni trop généreux.

Au Canada, l'aide sociale est la principale mesure de soutien offerte aux chefs de familles monoparentales qui ne travaillent pas ou travaillent à temps partiel. C'est un programme qui vise à couvrir les besoins de première nécessité, comme l'alimentation, le logement, l'habillement. Mais ces prestations diminuent d'une façon sensible quand le revenu qui provient d'autres sources augmente. Ainsi, supposons qu'une mère seule ayant deux enfants à charge trouve un travail régulier comme vendeuse et soit rémunérée à un taux équivalant à la moitié du salaire moyen dans l'industrie, elle verra le montant de l'aide sociale diminuer de 0,75 dollar pour chaque dollar qu'elle gagnera. La perception d'un salaire régulier lui apportant un surplus de revenu, cette famille verra sa situation s'améliorer par rapport à la moyenne des familles canadiennes mais elle perdra du terrain dans les comparaisons internationales en raison de la part assez faible des prestations familiales, qui, au Canada, ne sont pas établies en fonction du revenu, et de la diminution rapide de l'aide sociale à mesure qu'augmentent les revenus provenant d'autres sources. Ces particularités du système d'aide sociale sont moins marquées dans les pays plus fermement engagés dans des politiques familiales. Conjuguée aux disparités touchant les impôts et autres transferts, cette diminution de l'aide sociale sous l'effet de l'augmentation des gains qui proviennent d'autres sources peut aller jusqu'à se traduire par une diminution du revenu net, ce qui entraîne une « désincitation » au travail. C'est l'une des raisons qui ont décidé plusieurs provinces canadiennes, comme le Manitoba, le Québec, la Saskatchewan, à élaborer des programmes qui visent à accroître le revenu des familles dont les gains salariaux sont insuffisants afin de faciliter la réintégration.

(Suite page 11) →

1. Notre article s'inspire du compte rendu publié par le Conseil économique du Canada dans son vingtième exposé annuel (150 pages, Ottawa 1983); celui-ci cite comme à paraître l'étude d'A.J. Kahn et S.B. Kamerman, *Income Transfers for Families with Children: an Eight-Country Study* (Philadelphie, Temple University Press).